

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOU

## SEANCE DU MERCREDI 27 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLOU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe RETIF Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs RETIF Jean-Philippe - BOIREAU Christophe - SAINT-JEAN Stéphanie – BRECHAULT Christian – HERVE Véronique – ABGRALL Mélanie - CUREAU Sabrina – MOURIN Stéphanie – MASSON Nicolas – DINAND Christophe – GUILLAUT Pascal - LEBEAUPIN Christophe - OUVRARD Julie - YVON Danielle - BOUSSELIN Antoine.

EXCUSE : /

ABSENT : /

SECRETAIRE de SEANCE : M. BOIREAU Christophe.

- PV du dernier conseil municipal adopté à l'unanimité

### ❶ COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Dans le cadre de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines une convention de mandat avait été établie pour l'année 2020 entre la Communauté d'Agglo et la Commune afin de continuer à exploiter le réseau pluvial. La compétence devait donc revenir à l'Agglo au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Compte tenu des aspects juridiques, techniques et financiers liés à l'exercice de cette compétence qui ne sont pas clarifiées à ce jour, la Communauté d'Agglo souhaite établir avec chacune des communes une convention de mandat pour l'exercice de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines pour la période 2021 – 2025. Afin d'assurer une continuité de service et ainsi l'uniformisation de gestion sur l'intégralité de son territoire, cette convention sera applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette convention sera sans incidence financière, les dépenses resteront à charge des communes pendant la phase transitoire en attendant de préciser les transferts de charges qui seront examinés par la CLECT (11 oui 4 abstentions).

### ❷ PROJETS 2021

Le conseil municipal établit une liste des projets 2021 afin de préparer les dossiers de demandes de subventions : aménagement d'une aire de jeux, aménagement des places de la poste, de l'église, de la salle des fêtes et route de Vernantes. En même temps, il est prévu de refaire des trottoirs notamment entre la place de la Mairie et la bibliothèque qui sera fait en priorité. Ces dossiers doivent être finalisés avant le 22 février pour espérer des subventions pour cette année.

### ❸ SIEML

Le SIEML lance un appel à projet auprès des communes pour financer les futurs travaux. En ce qui concerne la Commune, des travaux d'éclairage public sont à prévoir. Le conseil proposera une amélioration avec éclairage solaire au croisement du chemin piétonnier et de la route des enfants de l'an 2000, route de Mondésir et du chemin rentrant dans le lotissement de la clé des champs.

### ❹ FIBRE OPTIQUE

Afin de réaliser le déploiement de la fibre optique sur la commune, il est nécessaire de procéder à l'égagement sur la commune. Il reste quelques parties à réaliser. Un courrier de relance va être renvoyé aux propriétaires qui ne l'ont pas encore fait. Ce projet est d'intérêt public.

### ❺ COMMERCE

Le conseil municipal a procédé à la visite du bâtiment afin de faire le point sur les travaux à envisager. La commission bâtiments présidée par M. Christophe BOIREAU rencontrera un maître d'œuvre et un architecte le mardi 2 février pour établir un premier état des lieux.

## **⑥ EQUIPEMENT ECOLE**

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat d'un écran interactif tactile pour un montant de 3790 €, formation comprise. Une subvention de 500€ a été obtenue par les enseignantes auprès du Crédit Agricole dans le cadre de ce projet.

## **⑦ RADAR PEDAGOGIQUE**

Le conseil municipal décide l'achat d'un radar pédagogique amovible d'un montant de 2074€ plus un mât de 312 € afin d'inciter les automobilistes à ralentir dans le bourg. D'autres aménagements sont également à l'étude avec une amélioration de la signalisation routière.

## **⑧ BIBLIOTHEQUE**

La bibliothèque sollicite une subvention de 500€ pour l'achat de nouveaux livres. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## **⑨ DISPOSITIF LIRE ET FAIRE LIRE**

Le dispositif *Lire et faire lire* est un programme d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnel. Il peut être proposé sur les temps périscolaires au sein de l'école ou sur les temps extrascolaires dans un local mis à disposition. Ce dispositif doit être effectué par des personnes de plus de 50 ans qui offrent une partie de leur temps libre pour des enfants de 4 à 11 ans pour stimuler les enfants aux goûts de la lecture. Le conseil émet un avis favorable mais il faut trouver des personnes bénévoles pour effectuer cette approche de la littérature.

## **10 QUESTIONS DIVERSES**

⇒ Conseil Municipal des jeunes : il s'est réuni pour la première fois le samedi 30 janvier.

⇒ Echo de Blou : il a été validé le 28 janvier, en attente d'impression et de distribution.

⇒ Achat d'un camion benne : M. Christian BRECHAULT propose un premier devis pour l'achat d'un camion benne pour la commune. D'autres devis ont été demandés.

⇒ Budget : le conseil municipal souhaiterait une présentation du budget communal lors d'un prochain conseil.

⇒ Basculé : Après réception des différents matériaux (bois et quincaillerie), les bénévoles vous pouvez réaliser les travaux de restauration de la bascule.

⇒ Réunions de conseil : les conseillers demandent que le conseil se réunisse à jour fixe chaque mois pour que chacun puisse gérer son emploi du temps personnel. Le conseil se déroulera le deuxième mercredi de chaque mois sauf au moment du budget ou impératif.

⇒ Remerciements : M. le Maire donne lecture des courriers de remerciements pour la distribution des colis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.